

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/10/2023.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance** : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à M. FOURMENTRAUX Yves

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TRINQUET Simone

### 2023\_49 – Saint Léger le Petit : participation Noël 2022

Madame la Maire donne lecture de l'état des dépenses pour le Noël des enfants 2022 financés par la commune de St Léger le Petit.

Spectacle	796.53 €
Boulangerie BRUNET	246.87 €
LOMBART-LEFEBVRES Chocolats	189.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1233.30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la répartition des dépenses suivantes comme convenu avec la commune de Saint Léger Le Petit et les 3 associations :

Commune de St Léger le Petit	316.65 €
Commune d'Argenvières	316.65 €
Loisirs et Détente St Léger	200.00 €
Les 3A - Argenvières	200.00 €
Entraide Amitié St Léger-Argenvières	200.00 €

- **autorise** Madame la Maire à régler le titre d'un montant de 316.65 € pour la commune de Saint Léger Le Petit.

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 018-211800123-20231020-2023\_49-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23 Octobre 2023  
La Maire  
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance  
Mme TRINQUET Simone

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 24/10/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2023